

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 28 mars 2017, de 19 h 30 à 21 h 29, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Mme Édith Dubé
Martine Duquet
Carmen Nicole
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-17-03-28-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 28 mars 2017 à 19 h 30**
au centre administratif de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 FÉVRIER 2017**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Règles budgétaires des écoles - Secteur des jeunes : année scolaire 2017-2018 – présentation de Mme Annie Ménard, directrice SRF
 - 5.2- Calendrier scolaire 2017-2018 – École secondaire de Saint-Damien
 - 5.3- Structure administrative des cadres d'établissement 2017-2018
 - 5.4- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture et installation d'une chaudière au gaz au service de garde et remplacement des entrées à l'école Morissette (Sainte-Claire)
 - 5.5- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes et des escaliers d'issue à l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture à l'école secondaire de Saint-Damien
 - 5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)
 - 5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mesures accessibilité, réfection des toilettes, remplacement de fenêtres et zonage individuel des locaux à l'école Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)
 - 5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes et remplacement de la génératrice à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet)
 - 5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement des fenêtres, de la chaudière électrique et de la génératrice à l'école secondaire de Saint-Paul
 - 5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet mesures d'accessibilité, fenestration, portes et enveloppe à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)
 - 5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de Sainte-Félicité
 - 5.13- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes à l'école Plein-Soleil (La Durantaye)
 - 5.14- Adjudication du contrat de construction pour le projet mesure d'accessibilité à l'école de la Marelle (Beaumont)
 - 5.15- Adjudication du contrat de construction pour le projet de zonage et contrôle du chauffage à l'école Saint-Thomas (Montmagny)
 - 5.16- Motion de félicitation : monsieur Sylvain Tremblay
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
 - 6.5- Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du lundi 27 février 2017
- 7.- INFORMATIONS**
- 8.- RÉGIE INTERNE**
- 9. SUJETS DIVERS**
- 10.- DOCUMENTATION**

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-17-03-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017 soit adopté avec la modification suivante : au point 6.5 *Comité de développement jeunesse*, remplacer le mot « élèves » par « citoyens ».

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sabine Prévost, présidente de l'AQPDE, section Côte-du-Sud, fait la lecture d'une lettre rédigée en suivi à la rencontre de consultation de l'association tenue le 7 mars 2017. L'association y dénonce les coupures de poste (40 %) de certains postes au primaire et de l'iniquité dans certains pourcentages de poste au secondaire. La présence des directions d'école sur le terrain est essentielle à la réussite des élèves.

M. André Chamard, directeur général, apporte certaines précisions sur les règles d'attribution des pourcentages de poste des directions d'établissement primaire et secondaire.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2017-2018

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente les *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2017-2018*.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire;

ATTENDU l'orientation de décentralisation adoptée par les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire.

CC-17-03-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent les règles budgétaires des écoles telles que rédigées au document *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2017-2018*.

QUE ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

Adopté.-

5.2- Calendrier scolaire 2017-2018 – École secondaire de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la mise en place des projets particuliers à l'élève pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU les dispositions de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193.- 7^e alinéa;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période.

CC-17-03-28-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le calendrier scolaire 2017-2018 de l'école secondaire de Saint-Damien tel que déposé et faisant partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.3- Structure administrative des cadres d'établissement 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la consultation auprès des sections Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires, secondaires et des centres pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2017-2018 déposée par la direction générale.

CC-17-03-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres d'établissement 2017-2018 soit adoptée telle que présentée;

QUE le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2017-2018* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adopté.-

5.4- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture et installation d'une chaudière au gaz au service de garde et remplacement des entrées à l'école Morissette (Sainte-Claire)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de réfection de la toiture et installation d'une chaudière au gaz au service de garde et remplacement des entrées à l'école Morissette (Sainte-Claire);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx construction inc.	171 900,00 \$	1
Les Constructions A. Beaudoin et Fils inc.	190 900,00 \$	2
Scierie Bernard inc.	201 300,00 \$	3
Construction JL Groleau inc.	206 700,00 \$	4
Construction Marc Bolduc inc.	208 000,00 \$	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Architectes Roberge et Leduc inc., recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 171 900,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jovany Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien » et de la recommandation de la firme Architectes Roberge et Leduc inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture et installation d'une chaudière au gaz au service de garde et remplacement des entrées à l'école Morissette (Sainte-Claire) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction inc. pour un montant de 171 900,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.5- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes et des escaliers d'issue à l'école secondaire de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de réfection des salles de toilettes et des escaliers d'issue à l'école secondaire de Saint-Anselme;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 16 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
C.J. Picard inc.	375 200,00 \$	1
Guillaume Proulx construction inc.	376 645,00 \$	2
Construction Jacques Dubois et Fils inc.	394 393,00 \$	3
Scierie Bernard inc.	398 500,00 \$	4
Lévis Construction inc.	433 343,00 \$	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme STGM Architectes, recommandant l'octroi du contrat à Construction C.J. Picard inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 375 200,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme STGM Architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes et des escaliers d'issue à l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction C.J. Picard inc. pour un montant de 375 200 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture à l'école secondaire de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de réfection de la toiture à l'école secondaire de Saint-Damien;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Toitures Jules Chabot inc.	409 000,00 \$	1
Entreprise J. Chabot inc.	441 000,00 \$	2
Toiture 4 saisons inc.	451 900,00 \$	3
Toiture des 2 rives	458 600,00 \$	4
Toiture Aubé inc.	459 770,00 \$	5
Laurent Verrault inc.	461 500,00 \$	6

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme STGM Architectes, recommandant l'octroi du contrat à Toitures Jules Chabot inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 409 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Martine Duquet et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme STGM Architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture à l'école secondaire de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Toitures Jules Chabot inc. pour un montant de 409 000,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.7- **Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Contracteur P » E. Pageau inc.	135 999,00 \$	1
Les Entreprises JRMorin inc.	137 110,00 \$	2
Excavation Gilbert Pouliot inc.	146 080,00 \$	3
Michel Gamache & Frères inc.	160 000,00 \$	4
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	164 385,00 \$	5
Transport en Vrac St-Denis	164 680,00 \$	6
Excavation Jos Pelletier (2007) inc.	168 531,80 \$	7
Gilles Audet Excavation inc.	168 538,00 \$	8
Construction Lemay inc.	180 235,00 \$	9
Transport JD 2000	193 465,00 \$	10

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Norda Stelo, recommandant l'octroi du contrat à P.E. Pageau inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 135 999,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme Norda Stelo, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme P.E. Pageau inc. pour un montant de 135 999,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- **Adjudication du contrat de construction pour le projet de mesures accessibilité, réfection des toilettes, remplacement de fenêtres et zonage individuel des locaux à l'école Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de mesures d'accessibilité, réfection des toilettes, remplacement de fenêtres et zonage individuel des locaux à l'école Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 17 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction R. Paradis inc.	331 985,00 \$	1
Lévis Construction inc.	380 900,00 \$	2
Marcel Charest et Fils inc.	381 659,27 \$	3
Guillaume Proulx Construction inc.	392 700,00 \$	4

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Atelier D, architecture et Design Laflamme, recommandant l'octroi du contrat à Les Constructions R. Paradis inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 331 985,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017 et des allocations disponibles dans le budget d'investissement mesure 50624 en amélioration, modification et transformation (AMT) 2017-2018.

CC-17-03-28-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme Atelier D, architecture et Design Laflamme, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de mesures d'accessibilité, réfection des toilettes, remplacement de fenêtres et zonage individuel des locaux à l'école Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction R. Paradis inc. pour un montant de 331 985,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes et remplacement de la génératrice à l'école secondaire Bon-Pasteur

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 23 janvier 2017 pour le projet de réfection des salles de toilettes et remplacement de la génératrice à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 9 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Les Constructions R. Paradis inc.	314 498,00 \$	1
Construction Langis Normand	317 465,00 \$	2
Daniel Coulombe construction	326 000,0 0\$	3
Guillaume Proulx Construction inc.	327 400,00 \$	4

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Atelier Guy Architectes, recommandant l'octroi du contrat à Les Constructions R. Paradis inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 314 498,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien » et de la recommandation de la firme Atelier Guy Architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes et remplacement de la génératrice à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Les Constructions R. Paradis inc. pour un montant de 314 498,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement des fenêtres, de la chaudière électrique et de la génératrice à l'école secondaire de Saint-Paul

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de remplacement des fenêtres, de la chaudière électrique et de la génératrice à l'école secondaire de Saint-Paul;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Jean-Paul et Roger Bolduc inc.	336 000,00 \$	1
Construction Langis Normand inc.	358 930,00 \$	2
Kamco Construction inc.	367 900,00 \$	3
Scierie Bernard inc.	375 279,00 \$	4

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Cuatro Architecture, recommandant l'octroi du contrat à Jean-Paul et Roger Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 336 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme Cuatro Architecture, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement des fenêtres, de la chaudière électrique et de la génératrice à l'école secondaire de Saint-Paul soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Jean-Paul et Roger Bolduc inc. pour un montant de 336 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet mesures d'accessibilité, fenestration, portes et enveloppe à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2017 pour le projet de mesures d'accessibilité, fenestration, portes et enveloppe à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Langis Normand inc.	371 250,00 \$	1
Construction Daniel Coulombe inc.	459 000,00 \$	2

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Cuatro Architecture, recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 371 250,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme Cuatro Architecture, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet d'accessibilité, fenestration, portes et enveloppe à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Langis Normand inc. pour un montant de 371 250,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de Sainte-Félicité

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 27 février 2017 pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de Sainte-Félicité;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 16 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Les Entreprises JRMorin inc.	73 943,75 \$	1
Michel Gamache & Frères inc.	87 600,00 \$	2
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	88 700,00 \$	3
2171-0751 Québec inc. (Transport en vrac Denis enr.)	93 079,00 \$	4
Gilles Audet Excavation inc.	113 755,65 \$	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme WSP Canada inc., recommandant l'octroi du contrat à Les Entreprises JR Morin inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 73 943,75 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme WSP Canada inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école de Sainte-Félicité soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Les Entreprises JR Morin inc. pour un montant de 73 943,75 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.13- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes à l'école Plein-Soleil (La Durantaye)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 27 février 2017 pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes à l'école Plein-Soleil (La Durantaye);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 22 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Marc Bolduc inc.	378 400,00 \$	1
Construction Jacques Dubois & fils inc.	385 885,00 \$	2
Guillaume Proulx Construction inc.	429 300,00 \$	3
Lévis Construction inc.	449 800,00 \$	4

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Cuatro Architecture, recommandant l'octroi du contrat à Construction Marc Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 378 400,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme Cuatro Architecture, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes à l'école Plein-Soleil (La Durantaye) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Marc Bolduc inc. pour un montant de 378 400,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.14- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mesures d'accessibilité à l'école de la Marelle (Beaumont)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 23 février 2017 pour le projet de mesure d'accessibilité à l'école de la Marelle (Beaumont);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Lévis Construction inc.	84 850,00 \$	1

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brigad Architecture Design, recommandant l'octroi du contrat à Lévis Construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 84 850,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-03-28-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme Brigad Architecture Design, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de mesure d'accessibilité à l'école de la Marelle (Beaumont) soit adjugé au plus bas soumissionnaire

conforme, soit à la firme Lévis Construction inc. pour un montant de 84 850,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.15- Adjudication du contrat de construction pour le projet de zonage et contrôle du chauffage à l'école Saint-Thomas (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 6 mars 2017 pour le projet de zonage et contrôle du chauffage à l'école Saint-Thomas (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 22 mars 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Plomberie Martin Pelletier inc.	118 500,00 \$	1
Groupe Corriveau EPC inc.	123 700,00 \$	2
Décimco	138 154,00 \$	3
Alphonse Lamonde inc.	145 000,00 \$	4
Gabriel Miller inc.	159 400,00 \$	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme LGT inc., recommandant l'octroi du contrat à Plomberie Martin Pelletier inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 118 500,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU les allocations disponibles dans le budget d'investissements, mesure 50624, en amélioration, modification et transformation (AMT) 2017-2018.

CC-17-03-28-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat de construction pour le projet de zonage et contrôle du chauffage à l'école Saint-Thomas (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Plomberie Martin Pelletier inc. pour un montant de 118 500,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.16- Motion de félicitations : monsieur Sylvain Tremblay

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Tremblay, directeur à l'école primaire de la Colline/de Sainte-Apolline et de l'école secondaire de Saint-Paul, s'est vu remettre le prix coup de cœur lors de la Soirée du lauréat Le Soleil/Radio-Canada qui se déroulait le 27 février dernier au Musée des beaux-arts du Québec au pavillon Pierre-Lassonde;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Tremblay a obtenu cette prestigieuse distinction pour le projet L'ÉcoRéussite;

ATTENDU QUE l'implication de tous les membres du personnel et des partenaires du milieu ont fait du projet L'ÉcoRéussite un véritable succès;

ATTENDU l'amélioration marquée des résultats en français lecture au primaire;

ATTENDU QUE l'apprentissage de la lecture, l'implication des enseignants, de la communauté et des parents ont fait grandir le projet L'ÉcoRéussite et ont favorisé la réussite des élèves;

ATTENDU les nombreux reportages médiatiques entourant monsieur Sylvain Tremblay et son prix coup de cœur lors de la Soirée du Lauréat LeSoleil/Radio-Canada;

ATTENDU les retombées positives pour l'école primaire de la Colline/de Sainte-Apolline, pour l'école secondaire de Saint-Paul et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-17-03-28-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Sylvain Tremblay;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, M. Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Sylvain Tremblay.

Adopté.-

6.- **RAPPORT DES COMITÉS**

6.1- **Comité de parents**

Mme Édith Dubé, commissaire-parent, et présidente du comité de parents, présente les points traités lors de la rencontre du 20 mars 2017. Pour donner suite à une demande des parents, les ordres du jour des séances publiques du conseil des commissaires sont maintenant déposés sur le site web de la commission scolaire. Deux capsules d'information soit, le projet pilote d'éducation à la sexualité (Mme Caroline Isabelle) et le Portail des parents (M. Louis Fillion) ont été remises aux parents.

6.2- **Comité consultatif du transport**

M. Germain Pelletier, commissaire, informe les membres du conseil qu'aucune réunion n'a eu lieu.

6.3- **Comité EHDAA**

Mme Marie-Christine Bigot, commissaire-parent EHDAA, informe les membres du conseil qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 19 avril 2017, exceptionnellement à l'école Saint-François-Xavier.

6.4- **Comité directeur de l'informatique**

Le directeur général, M. André Chamard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre est prévue le jeudi 13 avril 2017.

6.5- **Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du lundi 27 février 2017**

Mme Johanne Talbot, commissaire, présente le compte rendu de la rencontre du comité de développement jeunesse du lundi 27 février 2017.

7.- **INFORMATIONS**

Aucun sujet à ce point.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

M. Bernard Therrien, vice-président, demande qu'une motion de félicitations soit remise aux projets présentés dans le cadre du concours des Prix Reconnaissance du regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches.

La secrétaire générale, Mme Caroline Isabelle, fait la lecture d'un courriel de remerciement reçu de Mme Marie-Claude Couillard, présidente du conseil d'établissement de l'école de Saint-Marcel, en suivi au maintien de l'ouverture de l'école pour l'année scolaire 2017-2018.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

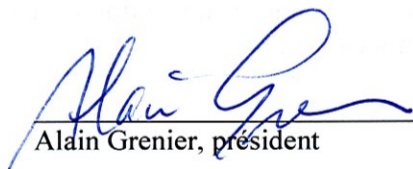
Mme Édith Dubé, commissaire-parent, souhaite qu'un suivi des contrats d'aménagement des écoles soit fait à la fin des travaux. M. André Chamard, directeur général, mentionne que ce retour sera fait au comité de vérification.

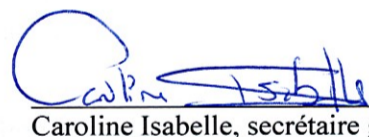
12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-17-03-28-19

II EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 29.


Alain Grenier, président


Caroline Isabelle, secrétaire générale